

## Cité de l'architecture & du patrimoine Département du Développement Culturel

### Résidence 2021 Appel à candidatures

La Cité de l'architecture & du patrimoine lance un appel à candidatures pour une résidence de réflexion et de création dans ses murs, pour l'année 2021. Les modalités de la résidence ont évolué : désormais le Jury aura lieu en Novembre 2020, pour une programmation de la résidence de Mars à Décembre 2021.

Le programme de **Résidence** a pour objectif d'approfondir l'échange entre l'architecture et les autres disciplines culturelles et scientifiques qui interrogent le monde contemporain.

Chaque année, la Cité accueille **une personne ou une équipe** exerçant dans d'autres champs de la création, de la connaissance ou de l'expérimentation.

Depuis sa création en 2014, la Résidence a accueilli :

- 2014-2015 Philippe Simay, *philosophe, professeur, rédacteur en chef de Métropolitiques*
- 2015-2016 Emmanuelle Lallement, *ethnologue, maître de conférences Celsa, Paris-Sorbonne*
- 2016-2017 Emmanuel Rubio, *maître de conférences, Paris-Nanterre, critique d'architecture, Médiapart*  
et George Dupin, *photographe, professeur EESAB Rennes*
- 2017-2018 Alexandre Périgot, *artiste, professeur ESAD Valenciennes*
- 2018-2019 Frédéric Chaubin, *photographe, essayiste*
- 2019-2020 Nicolas Frize, *compositeur « anthropologue »*

[www.citedelarchitecture.fr/fr/videos/collection/577](http://www.citedelarchitecture.fr/fr/videos/collection/577)

### Résidence 2021

La Résidence 2021 vise à expérimenter, créer et animer une dynamique, au sein de la Cité, avec ses publics, avec son environnement immédiat et plus largement avec la métropole et les régions.

Les candidats peuvent venir du monde culturel : arts plastiques, arts numériques et productions digitales, photographie, bande dessinée, cinéma, vidéo, littérature, mode et design, arts vivants (danse, performance, musique) etc.

La Résidence doit être un aiguillon de la réflexion et de la programmation, par son regard prospectif et décentré sur l'architecture, par sa façon de la resituer dans le « grand paysage » de la culture.

Le/la Résident/e propose un projet qui lance une passerelle entre architecture et culture contemporaine, et qui nourrit une programmation d'œuvres ou d'actions spécifique, inédite, de format libre, à déterminer avec la Cité.

Il/elle rédigera un rapport final sur sa Résidence. Chaque séance fera l'objet d'une captation vidéo et sera archivée et accessible sur le site internet de la Cité.

La Résidence est animée par le Département du Développement Culturel, qui devra :

- analyser les candidatures et vérifier leur faisabilité budgétaire et technique
- intégrer la participation du/de la Résident/e aux activités de la Cité
- co-construire son programme personnel
- suivre la mise en œuvre du programme avec les services :
  - suivi technique et budgétaire
  - communication
  - production/Coordination
  - restitutions

## Conditions d'accueil

Chaque Résident/e est accueilli/e à la Cité, pour apporter sa contribution critique et développer son programme. Il/elle a un accès facilité à toutes les ressources documentaires ; il travaille sur son programme en synergie avec les équipes de la Cité.

### Apport critique :

- participation à des programmes en cours de déroulement (colloques, tables-rondes...)
- participation à des programmes en cours de conception

### Programme personnel :

- actions ou productions proposées par chaque Résident/e
- mise au point avec les équipes de la Cité en fonction des conditions matérielles et financières

Le budget de la Résidence 2021 est fixé à 16 000€ TTC, toutes dépenses confondues.

## Modalités de candidature

Les personnes ou équipes candidates remettront un dossier comportant :

- Un curriculum vitae détaillé – et tout dossiers (illustrés) ou annexes permettant de cerner les travaux personnels ou du groupe
- Une esquisse du programme personnel
- Une lettre d'intentions de 2 pages maximum, incluant la motivation de la personne ou de l'équipe ainsi qu'une esquisse méthodologique

En raison de la situation sanitaire, le jury de sélection de la Résidence se réunira en **janvier 2021**.  
Présidé par la Présidente de la Cité, il auditionnera les candidats retenus par la commission technique.

**Date limite de remise des propositions : lundi 19 octobre 2020**

### Adresse pour la remise :

#### **Cité de l'architecture & du patrimoine**

**1, Place du Trocadéro et du 11 Novembre**

**Paris 75116**

**Résidence 2021 – Appel à candidatures**

**À l'intention de : Marie-Hélène Contal, directrice du Développement Culturel**

**[marie-helene.contal@citedelarchitecture.fr](mailto:marie-helene.contal@citedelarchitecture.fr) ; copie [matthias.thulard@citedelarchitecture.fr](mailto:matthias.thulard@citedelarchitecture.fr)**